



BULLETIN D'INSCRIPTION

Jugement d'élevage sous l'égide de la FFCI le 30 mars 2025

ORGANISATEUR : FFCI, LIBEA, Tölt à l'Ouest

LIEU : Écurie du Plourac'h, 22160 Plourac'h

LES JUGES : Pascale KUGLER et Céline BRULLARD

PROPRIETAIRE : NOM : _____
PRENOM : _____
ADRESSE : _____
CODE POSTAL/VILLE : _____
NR TELEPHONE : _____
ADRESSE MAIL : _____

CHEVAL : NOM : _____
Numéro SIRE : _____
Numéro FEIF : _____
Transpondeur : _____
SEXE : _____
DATE DE NAISSANCE : _____
PÈRE : _____
MÈRE : _____
ROBE : _____
ELEVEUR : _____
NR TELEPHONE : _____
ADRESSE MAIL : _____

*TVA non applicable, article 293B du CGI

LIBEA | 29570 Roscanvel | info@libea.net | +33 7 80 23 58 08

Titulaire du compte : LIBEA | Institution financière : SumUp Limited

IBAN : IE77SUMU99036510571949 | BIC : SUMUIE22XXX

- PRIX:
- Jugement du poulain sous la mère : 40 €
 - Jugement jeunes chevaux
(mâles de 1 an, pouliches et hongres de 1 à 4 ans) : 60 €
 - Jugement jeunes mâles
(mâles de 2 à 4 ans, approbation provisoire étalon) : 100 €
 - Jugement morphologie, chevaux de 5 ans et plus : 20 €

Jugement monté chevaux 5 ans et + (morphologie et allures)
Approbation sous la selle dans la carrière (60m x 30m)

- Jument/hongre : 70 €
- Entier : 150 €

	Box (foin, paille incl.) 18 €	Paddock (foin incl.) 15 €
28.03.25		
29.03.25		
30.03.25		

TOTAL : _____

INFORMATIONS :

- Arrivée des chevaux possible à partir de 17h le vendredi si participation du propriétaire au séminaire FFCI le samedi 29 mars.
- Pour les non participants au séminaire FFCI, arrivée des chevaux possible à partir de 17h le samedi 29 mars ou le jour même du jugement avant 10h.
- Départ des chevaux au plus tard lundi 10h.
- Pour infos boxes et paddocks contacter Laura tazillafrance@gmail.com ou WhatsApp 0686012579
- Ce jugement aura lieu dans un manège de 30mx60, pas de piste en ligne droite à disposition pour les chevaux montés.
- Règlement par virement bancaire :
LIBEA, IBAN : IE77SUMU99036510571949, BIC : SUMUIE22XXX
- Fiche d'inscription à remplir et signer par cheval, et envoyer avec les copies des pages du carnet d'immatriculation du cheval (informations de base, identification, vaccination), ainsi que le paiement avant la date limite d'inscription du 02 mars 2025.
- L'organisateur décline toute responsabilité. Assurance personnelle pour le présentateur et responsabilité civile pour les chevaux obligatoire.
- Tous les chevaux doivent être à jour de leurs vaccinations grippe (la jument pour le poulain sous la mère) et provenir d'une écurie indemne de maladies contagieuses. Pour un engagement SHF éventuellement primable le vaccin rhino pneumonie est obligatoire.
- Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le séminaire de la veille, faute d'un nombre suffisant de participants . Dans ce cas, nous ne pourrons maintenir le jugement d'élevage qui sera également annulé et nous effectuerons le remboursement de l'inscription au jugement.

A _____, le _____

BON POUR ACCORD

SIGNATURE